

## Le mot du président

Le savoir-faire, dit-on, a besoin du faire-savoir pour être véritablement abouti et utile. Je reconnais volontiers qu'à cet égard la Communauté de communes a du temps à rattraper.

Sans pour autant chercher à m'en dédouaner, si la communication a été trop souvent ajournée, c'est principalement en raison d'une activité intense et quelque peu démesurée en rapport avec nos moyens. Il est difficile d'apprécier, sans y être confronté, l'ampleur de la tâche, des démarches, des actes, des contributions que nécessite la création d'une telle collectivité.

Nous allons donc dans ce premier numéro du Journal de la Communauté de Communes essayer de vous faire partager le travail, les réflexions, les projets, en un mot, le cheminement qui a été le nôtre depuis la naissance de notre communauté de communes.

Une crainte redondante à l'encontre des communautés de communes était de voir ces dernières prendre les prérogatives exercées par les communes et favoriser ainsi leur disparition. Aujourd'hui, il est clair que ce ne sera pas le cas. Loin de supplanter les communes, la communauté est à côté d'elles ; elle est un partenaire qui leur permet de faire ce qu'elles ne faisaient pas ou ne pouvaient pas faire seules.

Il en est ainsi du PIDAF, destiné à protéger nos massifs forestiers des risques d'incendie ; des actions en faveur de la jeunesse et de la petite enfance (crèches, centres de loisirs...) ; de l'environnement (contrôle de l'assainissement, déchets...) ; du tourisme et de la promotion du patrimoine et surtout du développement économique qui est la vocation majeure des Communautés.

En effet, l'activité économique, outre l'emploi qu'elle génère, évite à nos villages de devenir des espaces de villégiature ou des cités dortoirs ; elle engendre surtout des ressources croissantes et indispensables pour nous permettre de créer de nouveaux services en direction des communes et de l'ensemble de la population.

« Les Communautés de communes, à quoi ça sert ? »

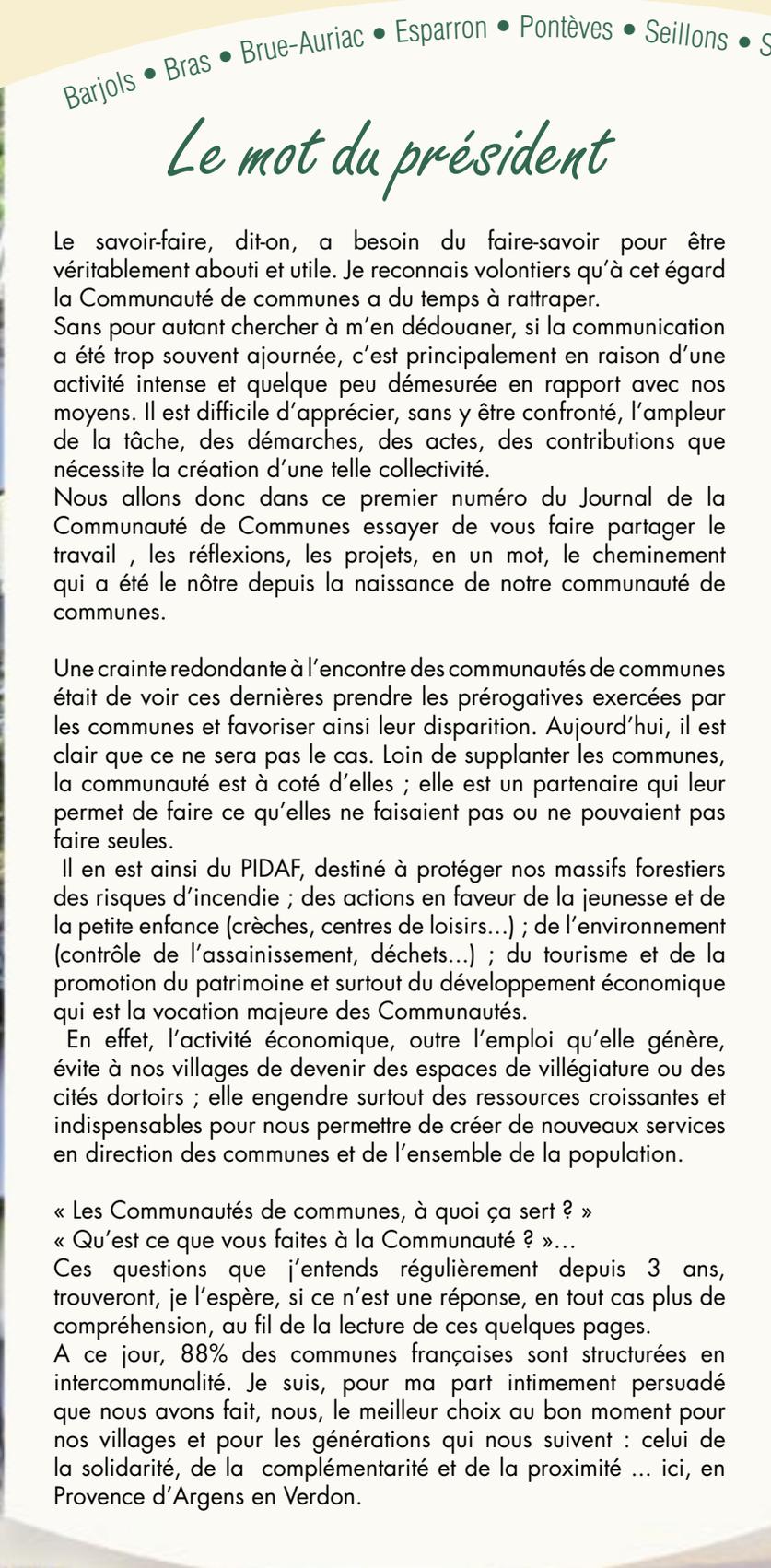
« Qu'est ce que vous faites à la Communauté ? »...

Ces questions que j'entends régulièrement depuis 3 ans, trouveront, je l'espère, si ce n'est une réponse, en tout cas plus de compréhension, au fil de la lecture de ces quelques pages.

A ce jour, 88% des communes françaises sont structurées en intercommunalité. Je suis, pour ma part intimement persuadé que nous avons fait, nous, le meilleur choix au bon moment pour nos villages et pour les générations qui nous suivent : celui de la solidarité, de la complémentarité et de la proximité ... ici, en Provence d'Argens en Verdon.

## Sommaire

- 1 ● Le mot du Président
- 2 ● La Vie de la communauté
- 4 ● Le développement économique
- 5 ● L'aménagement du territoire
- 6 ● L'action touristique
- 7 ● L'environnement
- 8 ● L'action sociale



# La vie de la Communauté

## La coopération entre les communes : une histoire ancienne.

Il existe 36 500 communes en France dont une grande partie représente moins de 2 000 habitants !

Cette situation est à l'origine de grandes difficultés pour nos villages. La plus grande consiste à assurer des investissements lourds. Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle des lois incitent les communes à se regrouper pour faire face à différents problèmes et mutualiser leurs moyens.

« L'union fait la force » la preuve en est le succès toujours croissant des nombreux syndicats (SIVU, SIVOM) pour l'électrification des zones rurales, l'entretien de la voirie, la production d'eau potable, la mise en place d'assainissement...

A compter des années 60 de nouvelles demandes apparaissent avec l'arrivée croissante de population urbaine dans nos villages : le phénomène de « rurbanisation » touche toute la France... aussi nos communes font face à de nouvelles attentes. En effet, les nouveaux venus travaillent en ville et ont de nouveaux besoins comme les transports collectifs ou les équipements de loisirs.

Ainsi naissent avec la loi de 1992 les communautés de communes, renforcées par de nombreuses lois depuis. Ce principe de coopération maintient une unité démocratique à échelle humaine. Ensemble, après l'intercommunalité « technique », place à l'intercommunalité de projet !

## Le point sur notre Comcom...

Notre Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon (CCPAV) est jeune : elle naît en décembre 2001 grâce au regroupement volontaire de 9 communes : Barjols, Bras, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Pontevès, Seillons source d'Argens, St Martin de Pallières, Tavernes et Varages.

Nous sommes administrés par un conseil de 19 membres titulaires et 19 membres suppléants avec 2 voix par communes et 3 voix pour les communes de plus de 2000 habitants. Ces membres sont élus par leurs conseillers municipaux respectifs.

Précision importante : nos compétences sont transférées par les communes ce qui signifie clairement que les intervention se limitent à leurs souhaits et besoins. Les décisions se font à la majorité.



Les locaux CCPAV



Valérie Hatchadourian, Anne-Claire Samson, Alain Ferrari, Anne Chimène et Agnès Bouliteau

## Présentation du bureau de la ComCom

- **Président :**  
Bernard de Boisgelin - Saint Martin
- **Directrice :**  
Anne-Claire Samson
- **Vice-présidents :**  
Richard Bouis - Barjols  
Pascale Fremiot - Bras  
Eric Béarzi - Brue-Auriac  
Danielle Sault - Tavernes  
Jean-Marc Etienne - Pontevès
- **Membres délégués :**  
André Verne – Esparron  
Eugène Berton – Seillons  
Michel Partage – Varages

### **Personnel salarié :**

- **Directrice :** Anne-Claire Samson
- **Secrétaire :** Valérie Hatchadourian
- **Animatrice tourisme Culture communication :** Anne Chimène
- **Animateurs Maison des services publics :**  
Agnès Bouliteau et Alain Ferrari
- **Agent d'entretien :** Claude Mornas

### **Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon**

58 avenue de Tavernes -83670- Barjols  
Tél. 04 94 77 18 53  
fax 04 94 77 09 25  
[comcompav@wanadoo.fr](mailto:comcompav@wanadoo.fr)

**Ouvert du lundi au vendredi :  
8 h-30-13h et 14h-18h**

Cette année 2005 démarre de façon dynamique. Nos actions sont variées et découlent des compétences transférées par nos communes :

- pour le développement économique, des projets d'accueil et de soutien aux entreprises
- dans le domaine touristique, une action de signalétique qui valorise notre patrimoine ainsi qu'une réflexion sur un partenariat avec les offices du tourisme locaux.
- des actions qui protègent notre environnement dans le domaine de l'assainissement non collectif et de la gestion des déchets.
- en action sociale, l'accueil d'un chantier d'insertion, l'aide à la petite enfance et aux associations
- en aménagement, la participation au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et la lutte contre les incendies (le PIDAF)
- la conclusion de l'étude sur l'Internet haut débit destinée à favoriser notre accès à tous à l'outil multimédia.

Autre action sociale concrète : la gestion depuis 2003 par notre Communauté de communes d'une Maison des services publics. Oui mais pour quoi faire ?

### **La Communauté de communes c'est aussi la Maison des services publics**

Nous gérons la Maison des Services Publics depuis 2003.

Cette structure propose des services d'aide à l'emploi et d'accès aux services sociaux, juridiques... Ceci grâce à la tenue de permanences gratuites pour tous, à l'accueil, à la mise à disposition de documentation et d'informations. 2004 a vu s'installer de nouvelles permanences : la CRAM, l'Ordre des Avocats, AVIE Cap Emploi et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La Maison des services publics c'est aussi l'accès aux nouvelles techniques de communication : informatique, Internet... Nous avons pour cela installé un équipement informatique « dernier cri ». Des formations aux logiciels de base et une initiation à Internet sont proposées à des prix accessibles à toutes les bourses.

Depuis 2005 la Maison des services publics devient accessible à tous grâce à la tenue de permanences dans nos communes. Ces permanences itinérantes (EREF et pôle) ont lieu une fois par mois en mairie.



### **Maison des services publics**

Avenue de Garessio, 83670 BARJOLS,  
Tél. 04 97 77 10 08 ou 04 94 77 17 42  
fax 04 94 77 15 09

**Ouvert du lundi au vendredi :  
8 h-12h et 13h30-18h**

## Projets d'aménagement :

Le développement économique a le vent en poupe : des projets d'aménagement et d'accueil d'entreprises pour 2005

L'économie, son maintien et son développement relèvent de notre Communauté de Communes. Nous travaillons actuellement sur deux projets d'aménagement de zone d'activité économique en vue d'accueillir de nouvelles entreprises. Deux projets dont la finalité est la même : préserver l'environnement dans une optique de développement durable.

Nous avons acquis un local de 750 m<sup>2</sup> situé dans la zone des Carmes à Barjols. Ce local a pour objet l'accueil de nouvelles petites ou moyennes entreprises. Notre Communauté se charge au préalable des travaux de réhabilitation des locaux. Nous menons parallèlement à cette action une démarche de prospection auprès d'entreprises susceptibles de s'y installer, certains contacts sont prometteurs. Ce premier projet est maintenant bien avancé.

Par ailleurs un projet de zone thématique est en cours de réflexion. Il s'agit de créer un espace d'activité à destination d'entreprises impliquées dans le développement durable.

Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises ne suffit pas !

Il importe également de maintenir l'activité économique existante. Dans ce sens nous prévoyons le lancement d'une opération pour l'année 2005 qui a pour objet d'encourager les artisans et les commerçants de notre territoire. L'action se traduira par un état des lieux de leurs besoins puis par une aide directe à l'investissement. L'opération est menée en partenariat avec les chambres consulaires.



## Des villages branchés Haut débit.

« Beaucoup trop de nos concitoyens font encore une erreur fondamentale en comparant la vague Internet aux révolutions technologiques que nos grands-parents et nous-mêmes avons connues avec la montée en puissance de l'électricité, du téléphone, de la voiture, de la télévision ou même de l'ordinateur. Cette comparaison est inexacte et trompeuse. Si nous tenons vraiment à comparer les potentialités d'Internet avec un autre processus qui a changé le destin de l'homme, nous ne pouvons comparer Internet qu'à l'alphabet. »

*René Trégouet, sénateur du Rhône.*

Aujourd'hui, l'accès haut débit à Internet devient peu à peu nécessaire pour la vie économique locale. Il s'agit de faire venir ou de créer des activités tertiaires, de travail à distance et d'éviter le départ des entreprises présentes.

Pour nous tous, l'Internet haut débit peut également être utilisé pour échanger des messages et des fichiers, chercher ou donner des connaissances, du télétravail. On peut aussi relier les bâtiments publics entre eux, effectuer les démarches administratives sans se déplacer ou diffuser une télévision alternative. N'oublions pas : on peut aussi surveiller la santé des personnes, les propriétés et les biens, louer des vidéos à la demande et effectuer des achats sans se déplacer en ville... Bref... la liste est longue.

Le monde rural doit saisir sa chance pour se désenclaver aussi bien sur le marché du travail que dans celui des services. Pourtant la réalité est tout autre, en témoigne la faible rentabilité de nos villages en nombre de « connectés », ce qui a fait de nous des exclus de cette révolution informatique.

Face à cette situation nous avons réagi en engageant une étude destinée à trouver des solutions alternatives. Notre étude a interpellé France Télécom qui a finalement programmé la couverture Internet haut débit par ADSL sur nos communes.

L'opérateur s'est engagé avec le Conseil Général à couvrir notre territoire d'ici fin 2005.

## Le SCOT : Un peu de cohérence...

La loi « Solidarité et renouvellement urbain » de décembre 2000 instaure une nouvelle procédure dans le dispositif d'aménagement du territoire : le schéma de cohérence territoriale, le SCOT.

A cette annonce, les questions fusent : est-ce un nouveau venu du paysage administratif ? Est-ce un échelon supplémentaire dans le "mille-feuilles" des différentes collectivités, en France ?

Impose-t-on aux communes et aux Communautés des infrastructures dont elles ne veulent pas ? N'est-ce pas une mainmise des agglomérations sur nos campagnes ?

En fait, l'objectif de cette mesure est de réfléchir et de préparer l'avenir d'un territoire partagé par nous tous. Concrètement, c'est demander à chaque élu d'avoir une vision de développement au delà de son clocher et de son mandat !

### **Cette démarche dure 2 à 3 ans et comprend trois grandes phases :**

- un état des lieux dresse l'évolution de notre territoire qui, depuis ces dernières années ne semble pas vraiment maîtrisé et réfléchi par les différents acteurs locaux. Ce diagnostic permet de faire émerger les besoins et les enjeux.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est ensuite élaboré. Ce projet, partagé par les communautés et les communes, définit les principes retenus pour aménager, développer le territoire et protéger l'environnement. Il détermine les objectifs stratégiques retenus.

- Le document d'orientation, enfin, précise les voies choisies. Par exemple, l'équilibre entre l'urbanisation et les espaces naturels (éviter le

mitage, le gaspillage d'espaces, la dégradation des paysages) ; la protection stricte des surfaces agricoles ; la garantie à l'accès au logement notamment des actifs ; l'organisation des déplacements ; la protection de l'environnement (ressource en eau, assainissement...).

Quel est le territoire du SCOT ? C'est celui de la Provence Verte formé par les 4 communautés de communes : Val d'Issole, Comté Provence Sainte Baume - Mont Aurélien et la nôtre.

Pourquoi la Provence Verte ? Parce que plus de 80% des actifs de notre territoire s'y rendent quotidiennement pour leurs activités ; parce que s'y trouvent l'essentiel de nos services et de nos administrations : sous-préfecture, subdivision de l'équipement, hôpital, services de la justice de la gendarmerie et des secours, bientôt pôle du Conseil Général ; parce que s'y trouvent les structures sociales et de formation : lycée, ANPE, CFA, mission locale, chambres consulaires ; parce que s'y trouvent les grands équipements : autoroute, services de transport et de logistique, zones de commerce et de fournisseurs ; enfin parce que c'est un espace structuré et cohérent qui peut mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux.

Nous nous engageons dans ce SCOT de manière positive en le considérant comme un moyen pour chacun des élus et des acteurs de notre territoire de construire l'avenir de façon réfléchie avec le souci constant des générations qui nous suivent.

Notre implication doit être forte et notre vision communautaire élaborée, pour rester maître de notre propre développement.

Nous choisissons avec notre communauté de communes de construire ensemble un avenir dont les principes sont tracés dans notre charte. Il nous reste à transcrire dans le SCOT nos orientations et à y imposer l'originalité de notre territoire.

## **PIDAF**

### **Protégeons la forêt avec le Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier**

Le PIDAF qu'est-ce que c'est ? Un outil de gestion de la forêt pour assurer la prévention et une meilleure lutte contre les incendies. L'espace boisé de nos communes représente plus de la moitié de la surface du territoire !

Il nous semble opportun d'utiliser le PIDAF, outil légal, pour lutter contre les incendies et protéger notre forêt, ceci en engageant une étude et des travaux. Résumons le programme : l'Office National des Forêts (O.N.F.) réalise une étude complète en vue d'élaborer un schéma de lutte. Les visites de terrain sont alors entreprises. Elles permettent d'associer les élus de notre Communauté de communes, les pompiers, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), le Conseil Général et bien entendu les Comités Communaux des Feux de Forêts. Fin des visites : Novembre 2004.

De ce travail de terrain émergent des propositions de travaux en vue de compartimenter les massifs forestiers en utilisant de façon « intelligente » les pistes existantes et en les mettant aux normes exigées par les pompiers.

Ce travail ne s'arrête pas là ! Il fournit des cartographies pointues... élaborées suite à l'historique des incendies des années précédentes, à la carte des vents dominants, à l'existence des coupures agricoles, aux mouvements du relief.

Avant validation par notre Conseil Communautaire, ces propositions sont consultables en mairie. Tout le monde est invité à donner son avis. L'ensemble de cette démarche est mené et financé par notre Communauté de communes avec l'aide financière de l'Etat, la Région et le Département. Nous engagerons ensuite de gros travaux de réfection de pistes, d'ouverture de zones débroussaillées, de réhabilitation de zones de cultures....

Pour être efficaces dans la durée, il nous faut prévoir d'ores et déjà l'entretien des équipements, ce à quoi nous nous employons. Il va sans dire que ces aménagements seront d'autant plus utiles si chacun d'entre nous veille à respecter la forêt et si tous les propriétaires entretiennent régulièrement la zone des 50 m autour de leur habitation.

## **A la découverte de notre patrimoine une nouvelle politique de signalétique touristique**

Les richesses patrimoniales sont bien réelles sur notre territoire mais elles sont méconnues et souffrent d'une absence de valorisation et de signalisation.

Nous améliorons cette situation en pilotant un programme de valorisation du patrimoine. Cette action est menée en accord avec les communes grâce au recrutement d'une animatrice polyvalente, Anne CHIMENE, dont les missions couvrent le tourisme, l'action culturelle et la communication. Il ne s'agit pas de cibler un tourisme de masse bien au contraire. Nous souhaitons valoriser un tourisme vert, de qualité et de proximité. Notre programme prévoit une valorisation des abords des sites majeurs de nos communes : sites inscrits ou classés aux monuments historiques, sites naturels de qualité, sites culturels. Une triple signalétique est envisagée : des circuits historiques de villages, une signalétique directionnelle routière et une signalétique générale identifiant le patrimoine. Quelle est la démarche ?

A l'issue des réflexions de notre commission tourisme, le travail a commencé par un diagnostic puis un travail d'animation sur chacune de nos communes en identifiant les sites pertinents et les types de réalisations envisageables, les emplacements possibles...

Les démarches engagées sont multiples (fournisseurs, conception, aides financières, contraintes règlementaires ou topographiques, synthèse historique...).

Les partenariats nécessaires sont engagés peu à peu. En effet, il est crucial de développer les échanges avec nos partenaires du tourisme notamment l'OIT Provence verte et son syndicat mixte à travers le label Pays d'art et d'histoire dont la convention est en cours d'application. Autres partenaires : le Conseil Général, la Direction des Monuments Historiques, l'Europe, le Conseil Régional... Globalement notre action doit entraîner la création de nouveaux produits touristiques ce qui constitue des retombées économiques pour nos villages et l'ensemble de la région.

D'autres axes sont définis pour 2005 : une commission tourisme élargie aux professionnels et aux associations concernées, l'amélioration de l'animation touristique sur nos communes.

Ces premiers résultats sont encourageants. Ils démontrent les possibilités qu'offre notre Communauté de communes de réaliser des projets fédérateurs. Continuons !



## **Assainissement autonome : Mise en place d'un service de contrôle**

Notre environnement est menacé, protégeons-le sans rechigner ! Rappelons qu'une bonne qualité de l'eau passe obligatoirement par une bonne gestion des eaux usées. Pour l'assainissement collectif, le contrôle est permanent.

Malheureusement, toutes les habitations de nos communes ne sont pas raccordées à un réseau collectif. En effet, des contraintes liées à l'éloignement, à un coût trop important pour la collectivité ou à une réalisation technique font que certains quartiers ne peuvent pas bénéficier de cette opportunité.

Cependant, conformément au Code de la santé publique, chaque immeuble non raccordé à un réseau public de collecte doit être doté d'un système d'assainissement autonome en bon état de fonctionnement. Depuis quelques années, les nouvelles constructions concernées sont soumises à un contrôle strict : étude géologique, filière utilisée, contrôle de l'installation avant fin des travaux. Pour les fosses anciennes, la qualité des systèmes en place est très variable avec de réels dangers pour l'environnement. Aussi, la loi de 1992, dite « Loi sur l'eau », responsabilise les usagers qui sont tenus de maintenir leurs systèmes d'assainissement en bon état. Cette loi oblige les communes à contrôler l'assainissement autonome dès le 1er janvier 2006 : c'est notre communauté de communes qui assumera cette compétence. Afin de l'assurer au mieux nous nous doterons d'un service de contrôle. Ce service concernera toutes les personnes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Nous embaucherons à cet effet un technicien compétent. Sa mission consistera :

- Au contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des fosses neuves
- Au contrôle de bon fonctionnement de l'existant.

En ce qui concerne le contrôle de bon fonctionnement, notre technicien effectuera des visites chez tous ceux qui sont concernés (avec prise de RDV) afin d'étudier leur installation (dimensionnement - état).

Les visites permettront aussi de contrôler le fonctionnement (production d'un certificat de vidange de moins de quatre ans – contrôle d'aspect – écoulements...) et d'informer sur la réglementation et les solutions de réhabilitation. Ce service sera facturé à l'utilisateur au même titre que peut l'être la part de l'assainissement collectif

sur une facture d'eau. Les informations recueillies feront l'objet d'un rapport communal afin que le Maire puisse prendre les décisions nécessaires en cas de pollution avérée.

Nous vous éclairerons davantage prochainement sur les renseignements nécessaires à la préparation de la visite du technicien, sur son coût ainsi que sur l'obligation pour tous d'entretenir son dispositif d'assainissement autonome.

## **Vers une gestion rationnelle des déchets**

La gestion intercommunale des déchets est assurée par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

Son coût connaît une inflation régulière pour deux raisons : de nombreux travaux d'investissements rendus nécessaires par les textes réglementaires et la volonté des élus de développer un service de qualité.

Précisons que les travaux d'investissement offrent des services concrets : mise en place de la collecte sélective, construction de déchetteries, travaux de mise en conformité du centre d'enfouissement technique de Ginasservis...

De plus, les frais de fonctionnement ont progressé, principalement en raison de nouveaux besoins en personnel : gardiens de déchetteries, mise en place et fonctionnement des nouvelles prestations...

La qualité de ce service est bien meilleure et les mesures engagées pour le respect de notre environnement ne peuvent être qu'approuvées.

Aujourd'hui, le coût du service de la gestion des déchets est devenu un réel problème que les élus essaient de maîtriser. Pas facile ! Il faut tout mettre en œuvre pour concilier :

**REGLEMENTS IMPOSES PAR LA LOI, BESOINS DES USAGERS ET COUT.**

L'année passée, aucune augmentation n'avait été répercutée sur la redevance : l'augmentation et les redevances impayées avaient été prises en charge par notre budget mais il ne peut pas en être de même cette année qui devrait connaître **UNE HAUSSE SUBSTANTIELLE DE LA REDEVANCE MALHEUREUSEMENT INEVITABLE.**

Nous tous à notre niveau nous pouvons éviter des gestes qui finissent par coûter cher à la collectivité... et permettre ainsi de ne pas en arriver au coût moyen relevé dans les grandes villes : 85 €/an et par habitant soit 340 € pour une famille de 4 personnes !! (Source : Association des maires de France).

## Une action sociale sous le signe de l'environnement : le chantier VEGA

VEGA est une association étroitement liée à l'Office National des Forêts, spécialisée dans l'accompagnement à la réinsertion d'allocataires du RMI.

En partenariat avec le Conseil Général, notre Communauté pilote un chantier d'une année pour 10 personnes depuis octobre 2004.

Nous employons ce chantier à la réouverture de chemins ruraux gagnés par la broussaille dans le but de rétablir un maillage intercommunal de sentiers et de remettre en état le petit patrimoine se situant à proximité.

Après 5 mois de fonctionnement, nous nous félicitons de la qualité du travail réalisé, du sérieux des employés et de l'encadrement de ce chantier.

Les travaux forestiers prévus sur Esparron, Saint-Martin, Seillons, Bras et Brue-Auriac étant achevés, l'équipe est actuellement sur Barjols. Dès l'arrivée des beaux jours, un formateur spécialisé « pierres sèches » doit prendre la suite pour réhabiliter le petit patrimoine.

Nous souhaitons que cette formation permette une reprise d'activité professionnelle rapide pour des personnes très motivées.



## Regard sur la petite enfance

Notre Communauté de communes est en plein essor : la population est passée de 6 993 personnes en 1990 à 8 737 en 1999 ; soit 25% en une décennie ! Les communes du sud ont la plus forte progression (ex : Seillons +90,76%). Notre territoire est donc attractif si on observe les apports migratoires.

De plus notre population est jeune avec 24 % d'enfants de moins de 6 ans.

Ces données nous confirment que les nouvelles familles s'installent dans nos villages avec des jeunes en âge scolaire (voir les ouvertures de classes !) et de nouveaux besoins (services à la petite enfance et à l'adolescence).

Par ailleurs, la solidarité familiale, fort appréciée pour l'accueil des très jeunes enfants (moins de trois ans), s'exerce de moins en moins.

Face à cette situation nous décidons d'apporter une réponse globale aux questions posées. Quels besoins et quels moyens, en matière de développement des structures d'accueil de la petite enfance, pour l'ensemble de la population ?

En effet nous sommes soucieux d'améliorer les conditions d'accueil des enfants sur notre territoire aussi nous avons engagé une étude sur le développement des modes de garde.

Elle analyse la situation locale et détermine les besoins nouveaux, le choix des équipements et leurs budgets prévisionnels.

Cette étude est une aide à la décision très précieuse pour tous les élus communautaires. Elle nous permet de prévoir de nouvelles places de crèches et surtout leur juste localisation.

Une campagne de valorisation du métier d'assistantes maternelles agréées sera engagée. Elles sont seulement 18 sur notre territoire, ce qui ne semble pas suffire.

Une mise en cohérence des modes de fonctionnement des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) devra permettre leur accès à tous

A la recherche de partenaires nous nous sommes rapprochés de la Caisse d'Allocation Familiale du Var qui aide les collectivités à mettre en place des structures sociales de qualité.

Nous avons également des contacts avec des organismes de centres de loisirs tel la Ligue de l'Enseignement (FOL du Var).

La réalisation de ces dispositifs est en cours. Les infrastructures plus lourdes seront programmées en fonction de notre budget.

"Le journal de la communauté de communes" n°2  
dépôt légal : mars 2005 - directeur de la publication : Bernard de Boisgelin  
Équipe logistique : Comité de rédaction ; coordinatrice : Anne Chimène  
Tirage : 7000 exemplaires - Imprimerie Hémisud  
Distribution : MEDIAPOSTE et CCPAV  
Mise sous film : CL ROUTAGE - \*ISSN en cours

